



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-132824>

Département(s) de publication : **30, 34**

Annonce n° **25-132824**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-108307

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20002298600018

Ville : Saint Mathieu de Tréviérs

Code postal : 34270

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30, 34

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mise en place de distributeurs de cafés, de boissons et de gâteaux année 2026

Code CPV principal - Descripteur principal : 42968100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup souhaite équiper certains de ses locaux de machines automatiques pour la distribution de cafés, de boissons et de gâteaux pour une durée allant du 01 Janvier 2026 au 31 décembre 2026, conformément aux stipulations du cahier des charges du présent marché. Deux sites de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup sont à équiper : Site n°1 : Local de repos du Centre Technique Intercommunal situé à la Zone Artisanale des Avants- 34270 Saint Mathieu de Tréviérs. Site n°2 : Hall de l'Hôtel de la Communauté situé 25 rue de l'Espérance – 34270 St Mathieu de Tréviérs

Critères d'attribution : 1-Prix du café facturé à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup du site n°1 et de la location des machines des deux sites/50.0 2-Qualité des distributeurs et du nombre de produits mis à disposition /25.0 3-Délai d'intervention en cas de manque de produit ou de panne /20.0 4-Modalités de prise en compte de la protection de l'environnement et actions mises en œuvre par le candidat en matière environnementale pour l'exécution des prestations/5.0

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

L'accord-cadre a été attribué à la société CAFES BIBAL VENDING - 236 rue de la Sarriette Zone Ecoparc - 34130 ST AUNES pour un montant maximum annuel de 13 000,00 € HT, pour la période initiale de l'accord cadre. Les procédures de recours sont précisées à l'article 8.2 du Règlement de la Consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/12/2025